Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 5.23 — TELEPHONE

Aux Travailleurs du Textile !!!

Pendant l'année 1907, le Syndicat textile de Roubaix a distribué à ses membres, rien qu'en indemnités de grève, plus de 75,000 fr., exactement 75,852 fr. 40.

Les grèves déjà nombreuses pendant l'année qui vient de finir, vont se multiplier encore davantage dans l'avenir. Elles seront certainement de plus en plus longues et fréquentes.

Dans ces conditions, il devient chaque jour plus difficile aux ouvriers non organisés, de pouvoir lutter, par la grève, contre les prétentions patronales. Dans les conflits entre patrons et ouvriers, c'est à qui résistera le plus longtemps que reviendra la victoire. Pouvoir attendre, tout est là, dans une grève.

Mais pour attendre, il faut être soutenu. Les ouvriers isolés de leurs camarades seront toujours impuissants pour *mener une grève* de quelque durée. Ils ne peuvent pas compter, comme les ouvriers syndiqués, sur l'appui et la solidarité d'une force syndicale. Les non syndiqués sont presque toujours voués d'avance à échouer dans les grèves.

Que les ouvriers non syndiqués réfléchissent donc que :

Pour faire augmenter leur maigre salaire ; pour avoir moins de chômage ; pour être défendus lorsqu'ils sont blessés à l'usine ; pour diminuer leurs longues journées de travail ; pour être soutenus en cas de grève ; pour leur avenir et celui de leurs enfants, ils doivent faire partie de *leur syndicat*, leur devoir autant que leur intérêt le leur commande.

Ouvriers du textile, syndiquez-vous tous !

UNE VOLEUSE SURPRISE

Samedi, vers quatre heures et demie du soir, la nommée Adelaïde Glisse, âgée de 27 ans, soigneuse, demeurant rue de Rocroi, cour Dillies, 2, était entrée à la boucherie Lampre Alexandre, rue de Lannoy, 294. Profitant d'un moment d'inattention du boucher, elle s'est emparée d'un morceau de bœuf d'une valeur de 3 francs, le dissimula sous son fichu, puis réclama pour 10 centimes de pâté ; mais en la servant, Lampe s'aperçut fut de la disparition du morceau de viande.

Le mari de cette femme ayant été informé l'engagea aussitôt à payer la pièce de bœuf. M. Lampe a retiré sa plainte.

L'inculpée avait cependant reconnu avoir volé trois morceaux de viande depuis le mois de décembre dans la même boucherie.

Procès-verbal a été rédigé à sa charge.

POCHARD RECALCITRANT

Le sous brigadier de police, Gence, a mis en état d'arrestation, hier matin, vers 7 heures et demie rue de la Halle, le nommé Louis Maillet, 50 ans, serveur, demeurant rue des Filatures, 17, qui, étant en état d'ivresse, avait outragé les agents.

ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT

Dimanche matin a eu lieu dans l'amphithéâtre de l'Institut Turgot la réunion semestrielle des membres de l'Association.

Plus de cent anciens élèves assistaient à cette importante réunion.

A dix heures, M. Gaston Duburcq, le dévoué président, entouré de tous les membres de la commission, a ouvert la séance. Après quelques mots aimables adressés aux sociétaires présents, il a lu quelques lettres d'excuses et a donné la parole aux délégués des commissions pour la lecture de leur rapport.

Ces différents rapports, très documentés et écoutés avec beaucoup d'attention, ont été approuvé à l'unanimité.

Il fut ensuite procédé à l'élection de cinq membres de la Commission. Ont été élus : MM. Duburcq, Dansette, Inglebert, Durant et Florquin.

Une tombola, faisant beaucoup d'heureux, a terminé cette réunion.

GLISSADE MORTELLE. — Voir aux Informations Régionales.

CHEZ LES SOURDS-MUETS

La section Roubaisienne de l'Association amicale des sourds-muets du Nord et du Pas-de-Calais avait organisé dimanche une réunion générale ,suivie d'une conférence mimée par un sourd-muet de talent, M. Henri Jeanvoine, officier d'académie. La salle du café de l'Hôtel-de-Ville, 4 Grande-Place, était comble.

Henri Jeanvoine a montré la marche à suivre pour arriver à l'émancipation des sourds-muets.

Par l'union et la concorde, a-t-il dit, sans distinction de race ni de religion, nous ne sommes, conclut-il, que des sourds-muets, ne soyons donc que des frères.

Une ovation enthousiaste a salué la fin de son discours.

MM. G. Pagnier, E. Barbieux et J.-B. Deneckère se sont fait les interprètes des assistants en félicitant l'orateur. Le vote pour le renouvellement de la commission a donné les résultats suivants :

Président, G. Pagnier ; vice-président, Henri Decrids ; secrétaire, Léon Moulin ; secrétaire adjoint F. Delespaul ; trésorier, J. Planchon ; trésorier adjoint, A. Corne ; visiteurs, G. Lebrun, A. Delmeule, J. Deneckère, E. Beuscart.

EXPLOITS D'APACHES. — Voir aux Informations Régionales.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

UNE CHUTE. — Chez MM. Jues Vanackère et Cie, M. Alfred Lorthiolr, 17 ans et demi, aideramoneur, rue de Toulouse, cour Thérin, 6, s'est fait une plaie contuse au pouce gauche en tombant sur un rouleau.

15 jours de repos.

TOMBE DU QUAI. — Un domestique de chez M. Camille De Bruyckère fils, M. Odilon De Bruyckère, 33 ans, demeurant boulevard de Strasbourg, 116, a été blessé à la jambe gauche en glissant du quai de la gare.

20 jours de repos.

EN REMISANT. — Chez MM. Hannart frères, M. César Orvane, 43 ans, homme de ville, demeurant boulevard de Metz, cité Saint-Henri, 12, s'est contusionné le thorax côté droit en remisant une calandre.

15 jours de repos.

Théâtre, Fêtes et Concerts

HIPPODROME ROUBAISIEN

Qu'est-ce que Kardek ? Kardek est le célèbre médium spirite, le plus fort magnétiseur du monde qui, en quelques années, s'est fait une réputation dépassant de beaucoup celle de ses devanciers.

C'est donc une bonne fortune pour les Roubaisiens, toujours avides de sensations artistiques, scientifiques, d'apprendre que Kardek viendra donner le samedi 25 et dimanche 26 janvier, deux représentations extraordinaires de magnétisme et de spiritisme.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Voici le mouvement de la semaine du 13 au 18 janvier 1908 :

Soies 114 kilos. — Laines peignées 266.718 kilos. — Laines filées 112.098 kilos. — Laines diverses et blousses 9.912 kilos. — Cotons 36.275 kilos. — Total 355.117 kilos.

Marché à terme, 41.808 kilos. — Conditionnement 964 1/2 opérations.— Titrage 374 opérations. — Décreusage 23 opérations.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 19 janvier 1908

Naissances. — Joseph Maes, rue de Croix, cour Castel, 6. — *Henri Masure, rue du Pile*, cour Heapel, 3. — Pauline Delespaul, rue Saint-Laurent, cour Saint-François, 17. — Jeanne Raps, rue de Douvines, cour Ferrer, 7.

Décès. — Pierre Samaille, 10 ans, quai de Bordeaux. — Marie Lejeune, 30 ans, ménagère, rue de l'Epeule, 175. — Claire Coulet, 2 ans, rue du Congo, 14.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

LE FEU DANS UNE USINE

Dimanche matin, à une heure et demie environ, un douanier de garde près de la gare de Tourcoing-les-Francs, remarqua que des flammes s'échappaient de l'usine de MM. Tiberghien frères, rue de la Vigne. Il éveilla le concierge qui appela téléphoniquement les pompiers. A deux heures moins le quart une équipe de sapeurs quitta la caserne de la rue de la Paix, sous le commandement du lieutenant Meurillon. Rue de la Vigne, des dévidois furent adaptés aux bouches d'eau qui sont placées en face de l'établissement Tiberghien.

Le feu avait pris on ne sait comment à la salle des générateurs dont la toiture n'avait pas tardé à flamber. A deux heures trois quarts, l'incendie était circonscrit. La pompe à vapeur cessa de fonctionner à 3 heures moins le quart. Les dégâts évalués à 4.000 fr. sont couverts par une assurance.

ARRESTATIONS

La gendarmerie a arrêté dimanche matin J.-B. Vanderbanerde, 42 ans, journalier à Marcq-en-Barœul, et Cyrille Lescroaert, 35 ans, tisserand, rue des Girondins. Tous deux négligèrent de solder des amendes auxquelles ils furent condamnés pour ivresse et vris de clôture par le tribunal correctionnel de Lille, en juin et septembre.

Ils ont été dirigés sur Lille ; le premier purgera 4 jours et le second 2 jours de prison.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 19 janvier 1908

Naissances. — Lucienne Her, rue de Saint-Omer, 16. — Raymonde Comblez, rue de Roncq, cour Flipo, 5.

Décès. — Amélie Desmettre, 51 ans, rue de l'Epinette, 251. — Marceline Barmin, 88 ans, rue Augereau, 54. — Désiré Lambaer, 21 ans, maréchal-ferrant, rue du Blanc-Seau, 61.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

TAMPONNE PAR UN TRAIN.— Voir aux Informations Régionales.

WASQUEHAL

A L'HARMONIE MUNICIPALE. — Nous apprenons que M. Anatole Brisac, chef de l'Harmonie Municipale « La Jeune France » vient de donner sa démission.

Le Jeune France se trouve donc sans chef. Avis aux amateurs.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Parent-Monfort, le jeune Achille Eschhoute, 13 ans, garçon de machine, demeurant à Néchin, a été blessé à la main en maniant une presse.

15 jours de repos.

AUX FRANÇAISES

N'employez que le savon national Paris-Ménage, qui blanchit le linge, assouplit les laines et les conserve. — Victor Vaissier.

Lille

Les Prix à la Société Industrielle

La séance solennelle de distribution des prix et médailles aux lauréats de la Société Industrielle du Nord de la France, a eu lieu hier dimanche, à 3 heures de l'après-midi, au milieu d'une nombreuse assistance.

La séance fut ouverte par M. Bigo-Danel, président ,qui prononça le discours d'usage et, dans lequel il parla des travaux d'agrandissement de l'immeuble de la société et annonça que tous les services y seront aménagés dans le courant de 1908.

M. Maurice Métayer, professeur de métallurgie à l'école centrale des arts et manufactures, fait ensuite une intéressante conférence sur le « Siècle de l'acier ».

L'orateur, dans un aperçu historique de la métallurgie, montre le rapprochement de la mine et de la fabrication de l'acier.

Il parle des grandes villes industrielles et particulièrement de San Francisco et Pittsburg, dont le développement industriel est incomparable.

Après avoir dépeint l'ancien forgeron de fer, il a donné quelques notions sur la fonte, les hauts-fourneaux et sur la fabrication moderne de l'acier.

L'orateur a fait ensuite défiler des vues cinématographiques représentant des coulées de l'acier, des hauts-fourneaux, le travail des puddleurs, etc.

On a présidé ensuite à la distribution des récompenses.

SUICIDE RUE DE LA BARRE

Un dramatique événement s'est produit dimanche matin, dans une maison de la rue de la Barre.

Un représentant en spiritueux, M. Emile V..., âgé de 35 ans, resté veuf depuis 1906 avec une petite fille, habite dans cette rue. Hier, vers 11 heures du matin, cette dernière Emilienne, âgée de 11 ans, inquiète de ne pas avoir encore vu son père, se rendit à sa chambre située au premier étage afin de voir s'il n'était pas indisposé.

L'enfant, en entrant dans la chambre, recula épouvanté, en apercevant le corps de son père se balançant dans le vide, ne donnant plus signe de vie.

Le malheureux s'était pendu à une planche élevée de 2 mètres environ du sol.

Absolument affolée, la pauvre enfant s'enfuit aussitôt en poussant des cris qui firent accourir plusieurs voisins. Ces derniers s'empressèrent de se porter au secours de V..., mais tout fut inutile, la mort avait fait son œuvre.

Un docteur, requis en hâte, ne put que constater la mort remontant à plusieurs heures.

M. Langevin, commissaire du 4e arrondissement, a procédé aux constatations légales.

Les causes qui ont poussé le désespéré à se donner la mort ne sont pas encore complètement établies. On croit néanmoins que V... aurait agi dans un accès de « delirium tremens ».

Actuellement, exposition de Blanc et Lingerie aux Galeries Lilloises.

DU DANGER DE LA MENDICITE

Implorant la charité des passants, hier, rue Nationale, le jeune Emmanuel Berteaux âgé de 7 ans, habitant chez ses parents, 13, rue des Etaques, alla se jeter imprudemment sur un cycliste.

Ce dernier, M. Vervalske, garçon boucher rue de Béthune, roula à terre avec l'imprudent qui, blessé à la tête et à la poitrine, a été conduit à l'Hôpital Saint-Sauveur.

LA BONNE EST COQUETTE

Une jeune servante, Ernestine V..., âgée de 25 ans, ancienne bonne chez M. Gosselin, rue Jacquemars-Giélée, se présentait samedi chez M. Houtte, négociant en nouveautés place de Béthune, 15, disant venir au nom d'une dame Hubert, demeurant rue Gambetta, 25, se faisait remettre un jupon de dessous d'une vingtaine de francs.

Lorsque Mme Houtte présenta sa facture à Mme Hubert, cette dernière déclara ne pas connaître la personne qui s'était présentée en son nom.

Une seule ressource restait à Mme Houtte : déposer une plainte. C'est ce qu'elle a fait.

La police recherche donc la trop coquette bonne qui, connue de la police, ne saurait tarder d'être mise pour quelque temps dans l'impossibilité de renouveler semblable exploit.

PILULES DEFENSE guérissent Constipation, Maladies d'Estomac, Migraines, Rhumatismes, Eczémas, etc. 1 fr. 25. — BERRIEZ, pharmacien à Fresnes (Nord), et toutes pharm^ies. 5010.4

AUTOUR DE LILLE

LA MADELEINE

CONCERT. — La chorale patoisante « Les *Amis Réunis » donnait dimanche*, à 6 heures du soir, dans la salle du Comte de Lille, sa troisième soirée populaire.

La fête a commencé par une polka-marche jouée par un orchestre symphonique et un chœur exécuté par la chorale, sous la direction de M. Corbel.

Les artistes qui se sont fait entendre étaient : MM. Delory, ténor de l'Union Intime Madeleinoise ; Denise Peter, de l'U. F. J.; Lagache, comique de genre.

La partie scénique a permis aux membres de la lyrique de l' « Union Intime Madeleinoise » de faire déguster à l'auditoire une de leurs pièces drolatiques qui dérident les caractères les plus moroses.

La pièce de résistance de la fête : « *Batisse L'Péquen* », était empruntée aux chefs-d'œuvre du grand compositeur des pasquilles lilloises, M. Henri Fournier qui, comme on le sait, a assumé la tâche de faire revivre la physionomie des intérieurs lillois de nos ancêtres.

Disons pour terminer que toute la salle a vigoureusement applaudi chacun des artistes qui prêtaient leur concours. La plupart des morceaux ont été bissés et les différentes pièces interprétées d'une façon impeccable. En un mot, très beau succès. Toutes nos félicitations aux organisateurs.

HELLEMMES

On nous écrit :

ECHO DE L'INCENDIE. — On sait que les établissements Lorent et Dufour ont failli devenir complètement la proie des flammes ainsi que nous l'avons relaté dans un de nos précédents numéros.

Les pompiers d'Hellemmes étaient arrivés à 7 heures du matin mais leur pompe ne fut mise en baterie qu'après de longs efforts par M. Virleux,directeurdel'école de garçons.

Malheureusement aussi, l'eau leur faisait défaut et de grands dangers étaient à craindre pour les maisons voisines encadrant les établissements en feu.

A l'arivée des pompiers de Lille à 7 heures et demie, la machine à vapeur ne put fonctionner que longtemps après toujours à cause du manque d'eau. Il es ttriste de constater que les contribuables paient beaucoup d'argent pour un service que ne peut pas exister.

Pourquoi leur demander un billet de mille francs pour l'entretien d'un corps de sapeurs pompiers qui ne peut, malgré la bonne volonté de ses officiers et sapeurs, utiliser son matériel par suite du manque d'eau ?

Ne pourrait-on pas, puisque les industriels ont leurs établissements sur la lisière du territoire de Lille, arriver à une entente avec la municipalité de cette ville et obtenir la création de bouches d'eau à proximité.

Les pompiers d'Hellemmes n'auraient qu'à être munis de tuyaux assez longs et à circonscrire le feu en attendant leurs camarades de Lille.

Ceux qui, comme nous, ont assisté aux opérations de la pompe d'Hellemmes ont pu constater que le jeu d'eau lancé par ses tuyaux était tout à fait insuffisant.

LAMBERSART

L'INCENDIE DU CANON D'OR. — Ainsi que nous l'avons relaté, un individu est soupçonné être l'auteur de l'incendie du 4 janvier dernier, et cet individu est un ancien locataire de M. Pleis, le patron du Canon d'Or.

Nous avons demander à ce dernier son impression sur le sinistre dont il a été victime. M. Pleis nous a appris qu'il avait déjà été l'objet d'un vol de lapins il y a environ 6 mois l'individu en question en fut soupçonné, mai il n'y eut pas de preuves suffisantes pour établir sa culpabilité.

Or, nous dit M. Pleis, l'incendie a dû être aussi précédé d'un vol, car j'avais fermé la porte de mon poulailler où l'incendie a pris naissance. Il renfermait 15 poules et poulets et plus un superbe coq de combat. Cependant il n'a été retrouvé que quelques carcasses de volailles carbonisées, et deux poules vivantes qui avaient réussies à s'échapper. Il est un fait certain, c'est que si la porte du poulailler n'avait pas été ouverte, ces deux bêtes n'auraient pu s'enfuir et l'on aurait sûrement retrouvé les carcasses des autres volailles, ce qui ne s'est pas produit.

Malgré toutes les recherches, a ajouté en terminant M. Pleis, il a été jusqu'à présent impossible de retrouver la trace de son ancien locataire.

Rappelons, en terminant, que le dégel amène en ce moment la désagrégation des murs et de la toiture du bâtiment incendié.

A tous moments ,des tuiles, des morceaux de plâtre et autres matériaux dégringolent sur le trottoir, au risque de causer des accidents et de blesser les passants.

Quand M. Bonte se décidera-t-il à faire mettre une palissade afin de préserver la vie de ses administrés ?

Telle est la question que tout le monde se pose à Lambersart.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Cambrioleurs

On ne chôme plus ! Chaque audience voit le défilé de quelques-uns de ces messieurs dont l'audace va croissant.

A TOURCOING

Au tissage Mallard, les ouvriers arrivant prendre leur service, trouvèrent caché dans un magasin le sieur Gaston Théry, 20 ans, depuis peu embauché comme trieur dans l'usine. Il avoue avoir soustrait, de belles qu'il a éventrées, trois bobines de laine ; on lui reproche des soustractions bien supérieures, mais Théry s'en tient aux quantités que l'on retrouva en perquisitionnant chez lui.

Il est des plus mal notés, ayant déjà encouru des condamnations à 1, 2 et 6 mois, la dernière pour un vol de bijoux dans une maison de Tourcoing, où il travaillait en qualité de peintre.

Les faits d'aujourd'hui et ses antécédents lui valent une nouvelle condamnation à 13 mois de prison.

⁂

Rentrant chez elle, le 14 janvier, Mme Pouille, ménagère, à Lesquin, trouva ouvertes les portes de son habitation et constatait immédiatement que tous les objets de literie avaient disparu de sa chambre à coucher. En même temps, par une fenêtre ouverte, elle aperçut un individu qui essayait de cacher dans une meule de paille située à peu de distance de chez elle, divers objets qui, à n'en pas douter, étaient de ceux qu'on lui avait dérobés.

L'individu fut arrêté et reconnu pour être un sieur Mir Henri, 39 ans, chaudronnier, auquel le tribunal inflige 6 mois de prison.

⁂

Keirsbilcke Constant, 25 ans, rattacheur, sans domicile fixe, est cet individu dont nous signalions l'arrestation dans notre chronique lilloise d'hier.

Celui-là ne « faisait » que les compteurs à gaz à paiement préalable.

Les vols qu'on lui reproche sont multiples. Le 10 décembre, il opérait dans les cabarets Havez et Kertens ; le 13 janvier, chez Mme Mouton ; le 15, chez Delplanque et Kertens, toutes ces personnes établies dans la banlieue de Fives. Le 17 janvier, enfin, il était arrêté pour vagabondage.

Il est de bonne prise ; aussi le condamne-t-on à 18 mois d'emprisonnement.

LE BIEN D'AUTRUI..

Despinoy Léon, en fuite, avait reçu, le 20 novembre, un somme de 16 francs pour achats et une facture de 46 francs à toucher pour le compte de son patron, dans une maison de La Madeleine. Il toucha la facture, ne fit aucun achat, mais, abandonnant sa voiture à La Madeleine, il s'enfuit en Belgique.

3 mois de prison.

— Eugène Blavier, 39 ans, employé à Thumesnil, a dissipé une somme de 210 francs que lui avait confiée M. Bauwens, de Lille, avec lequel il s'est depuis arrangé.

10 jours avec sursis.

— Hans Herman, 26 ans, charbonnier, soi-disant rédacteur d'une feuille allemande, ayant le titre « Du bien le mieux », dont la devise est perdue pour lui, et Asmus Arthur, 22 ans, garçon boucher, tous deux sujets de notre ami Guillaume II, ont, étant en état de vagabondage, fait un repas qu'ils ne pouvaient payer, chez M. Voets, cabaretier, quai de la Basse-Deûle, à Lille.

A chacun un mois de prison.

— Auguste Marille, 28 ans, employé de chemin de fer, a été pincé au moment où il dérobait dans un panier, sur le quai de la gare de Ronchin, une chemise de nuit et une serviette.

Vol bizarre qui coûte un mois de prison.

— Vandeputte Henri, 21 ans, homme de peine à Roubaix, et Hertelet Céline, 24 ans, ménagère, ont déménagé de leur garni, le 30 novembre, en emportant des objets de literie.

A chacun un mois de prison.

IMPRUDENT.. INCENDIAIRE

D'abord inculpé d'incendie volontaire, Taillez François, 30 ans, journalier, est, en fin de compte ,traduit en correctionnel.

Le 5 décembre, vers midi, il se dirigeait vers Carvin pour y chercher du travail aux mines.

Près d'une meule, il alluma sa pipe en jetant négligeamment l'allumette par terre.

Bientôt un incendie éclata. Faute d'eau, la meule, valant 3,200 francs, fut entièrement consumée. Elle appartenait à M. Caudrelier, cultivateur à Herrin, près Seclin, qui avait le matin même congédié Taillez, ce qui fit peser les plus graves soupçons sur ce dernier.

Enfin, il réussit à établir son innocence relative, et pour avoir imprudemment causé ce sinistre, il est condamné à 500 francs d'amende.

UN TRUC

Pour voyager sans billet en chemin de fer et aller au théâtre à l'œil, il n'y a pas de trucs que les gens se refusent à employer.

Le 22 octobre, un inspecteur de la gare du Nord, à Paris, observait le manège d'un individu qui prenait à *un distributeur automatique* quatre tickets donnant droit d'accès sur les quais et y pénétrant seul.

Il observa son manège et le vit se précipiter au-devant de trois ouvriers descendant du train de Corbeil, leur remettre à chacun un ticket qu'ils donnèrent à la sortie.

On devine facilement le truc : ils avaient prévenu un ami qui s'arrangeait pour les faire voyager sans bourse délier.

L'un d'eux comparait devant notre tribunal, Baurain Adrien, de Tourcoing, qui est condamné à 25 francs d'amende.

UN MAUVAIS LOCATAIRE. — Blancard Désiré, 43 ans, peigneur à Lille, ne payait plus, depuis trois ans, le loyer de sa chambre, rue des Vieux-Murs. On l'expulsa, lui et ses meubles ; sur la porte on posa un cadenas.

Cela n'arrêta pas Blancard qui, enfonçant la porte, passa la nuit sur le plancher de la chambre qui lui fut si hospitalière. Il ne la quitta que le lendemain, laissant à son propriétaire la plus malodorante carte de visite que l'on puisse imaginer.

A l'audience, il fait un tel potin que l'on est forcé de l'expulser et le condamnant à 8 jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — T... Gustave, 42 ans, magasinier, et M... Gustave, 45 ans, mécanicien, se disputaient dans la cour commune où ils habitent.

Une rixe se produisit au cours de laquelle M... mordit l'oreille de son adversaire. T... est acquitté, M... est condamné à un mois de prison avec sursis et 500 francs de dommages et intérêts.

— 50 francs à Sauvage Arthur, 17 ans, boulanger au Bizet, qui renversa et blessa une jeune fille alors qu'à bicyclette et à l'allure la plus vive il passait sur le chemin du Bizet à Armentières.

La Grande Pharmacie de France, sans faire une réclame plutôt burlesque et tapageuse, à l'instar de certaines maisons se disant spécialistes en orthopédie, fait exécuter sur mesures et à l'essayage les bandages, bas varices, ceintures de toute sorte, jambes artificielles, corsets orthopédiques, etc., en un mot, tous les appareils, même les plus compliqués, et ce à des prix d'autant plus modérés que cette partie adjacente ne grève nullement ses frais généraux. — La maîtresse ouvrière se rendra à domicile pour mesurage et essayage. 8188-1

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

AVION

CONFERENCE SYNDICALE. — Samedi prochain, 25 janvier ,aura lieu, salle Storez, à 5 heures 1/2 du soir, une grande conférence organisée par la section d'Avion, avec le concours des citoyens Florent Evrard, secrétaire général du Syndicat, Raoul Briquet, avocat-conseil du Syndicat, Docteur Hemery.

Les orateurs traiteront : « De la situation du Syndicat ; de son entrée à la C. G. T., et des accidents du Travail.

Béthune

NOMINATION.— En remplacement de M. Leteneur, appelé à Saint-Omer, M. Edouard Robert, ingénieur agricole, professeur spécial d'agriculture à Douai, est nommé à Béthune pour remplir les mêmes fonctions.

CAISSE D'EPARGNE. — Les titulaires de livrets sont informés qu'ils peuvent se présenter à la caisse d'épargne tous les jours de la semaine, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir pour l'inscription des intérêts acquis au 31 décembre 1907.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

Lens

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Comme nous l'avons annoncé, le comité d'organisation délégué par la section de Lens du P. S. U. s'est réuni samedi soir, salle de la justice de paix sous la présidence du citoyen Basly.

Le comité a procédé d'abord à la nomination de son bureau, qui est composé des citoyens Rougerie, secrétaire ; Evrard et Delannoy, secrétaires adjoints ; Huleux, trésorier ; Hoëlle, trésorier adjoint.

Diverses questions relatives à la propagande ont été ensuite réglées. L'impression d'une brochure résumant l'œuvre accomplie par la municipalité au cours de ces huit dernières années a été décidée. Un exemplaire de la brochure sera adressé à chaque électeur.

Le comité s'est ensuite occupé de l'élaboration de la liste des candidats. Après examen, le choix du comité s'est porté sur les noms de 27 citoyens qui seront présentés à l'approbation de la section prochainement réunie en assemblée plénière.

Comme on le voit, les républicains socialistes de Lens n'attendent pas le dernier moment pour se mettre en campagne et ils sont décidés à la mener énergiquement.

Les sous Ruffinots du « Journal des Curés » peuvent compter les jours et profiter de leur reste ; les camarades retroussent leurs manches.

A L'AMICALE

L'assemblée générale de l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles de Lens qui avait lieu samedi soir, a pris les proportions d'un véritable événement.

Depuis un certain temps, en effet, cette société est minée par les intrigues nouées par les républico-calottins que gênent les tendances laïques qui se sont manifestées au sein de l'Association.

Ces républicains à la Ruffinot ont trouvé un appui tout naturel dans ceux qui obéissent au doigt et à l'œil aux potentats de la mine, et il faut bien le dire aussi dans une certaine partie du personnel des écoles.

Ces deux tendances, l'une progressive, l'autre régressive, devaient forcément se heurter. Avant-hier a eu lieu le premier choc.

Naturellement, le ban et l'arrière-ban avaient été appelés et l'état-major des sous-Light se trouvait au complet. Pour décider *les hésitants*, un chaleureux appel leur avait été adressé et on peut même s'étonner que l'honorable M. Coquelin ait crû devoir lancer personnellement des invitations dans le genre de celle-ci :

«En raison de l'importance que peut avoir pour l'avenir de l'A. A. l'assemblée générale de samedi 18 prochain, à 8 heures du soir, je prie X... de vouloir bien venir à cette réunion et je lui dis que je me permets de compter d'une façon absolue sur le concours « de mon ancien ».

(Signé) COQUELIN,
directeur de l'Ec. prim. sup.

Chose significative, les « anarchistes », « révolutionnaires » de l'Association ne reçurent pas l'appel en question.

M. Coquelin n'a pas borné du reste son influence personnelle à cet appel. On le verra plus loin.

Quoiqu'il en soit, une vive agitation précéda l'ouverture de la séance. On se livre à un pointage des membres présents et dans les groupes on discute avec animation. Puis le brouhaha finit par se calmer. On se case au parterre de la salle de Théâtre des Associations et bientôt M. Auvray prend la parole pour donner un résumé de l'œuvre de l'A. A. pendant l'année écoulée.

M. Coquelin lui succède. Il déplore, avec des trémolos dans la voix, la crise que traverse l'Amicale. Cette crise, dit-il, est due à ce que la politique s'y est introduite et aussi parce qu'il s'est glissé des éléments de discorde : les « anarchistes » dont nous parlons plus haut — et les cléricaux.

Les cléricaux, M. Coquelin ne s'en effraye pas ; mais les anarchistes ! ah ! voilà des gens dangereux. Figurez-vous qu'ils ont l'audace de proposer la création d'un cercle laïque. A-t-on idée de cela chez des anciens élèves d'écoles laïques ! Et à grands renforts de textes, M. Coquelin démontre que les statuts s'opposent à cette création — ce qui ne l'empêchera pas de demander l'instant d'après une modification aux mêmes statuts, en faveur d'une dictature.

Il est vrai que, dans son esprit, cette demande doit ramener le calme.

Puis M. Coquelin annonce qu'on va procéder à la désignation de six membres de la commission. Il donne la liste des candidats qu'il propose, et il ajoute : « En votant pour ou contre cette liste, vous voteres pour ou contre moi ».

On passe au vote et la liste proposée par M. Coquelin est élue. Elle comprend les noms de MM. Alexandre (140 voix), Lefebvre Jules (137), Guérin (137), Aubry (98), Ballet (89), Depoutre (85). MM. Coquelle, Mouton et Debondt *recueillent respectivement* 56, 50 et 41 voix.

Le scrutin terminé, M. Coquelin a de nouveau la parole pour faire la proposition précédemment annoncée. Voici comment il formule cette proposition : Désormais l'article 5 des statuts sera modifié comme suit : la Société est administrée : 1° par un directeur nommé à vie, qui sera M. Coquelin ; 2° par un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

C'est, paraît-il, le seul moyen de mettre tout le monde d'accord. Pour beaucoup, c'est tout simplement une dictature, l'abdication à perpétuité, entre les mains d'un seul, des destinées de l'A. A. L'avenir dira si le remède n'est pas pire que le mal.

Mais il est à craindre que les tendances dont M. Coquelin s'est fait le champion, ne conduisent la société vers un tout autre but que le prolongement de l'œuvre de laïcisation sur lequel on fit de si beaux discours lors de l'inauguration de la Maison des Associations.

La proposition de M. Coquelin fut adoptée à mains levées et après l'enregistrement des vœux et réclamations présentés par les sociétaires, le punch fut servi et une partie récréative termina la soirée.

AU FEU ! — Un commencement d'incendie a éclaté hier vers 8 heures du matin, dans les dépendances de la société coopérative des employés de chemins de fer l' « Alliance ouvrière », rue Pasteur.

Un ouvrier qui était allé dans l'écurie quelque temps avant avait déposé sur une caisse, dans un coin, une bougie allumée, si bien que la bougie continuant à brûler, enflamma la caisse sur laquelle elle était posée.

Les flammes se communiquèrent au plancher du grenier situé au-dessus de l'écurie et renfermant de la paille.

Une épaisse fumée commençait à se dégager quand on s'aperçut de l'incendie. On se hâta de faire sortir de l'écurie le cheval qui s'y trouvait et qui était déjà à demi asphyxié et on attaqua l'incendie avec des seaux d'eau pendant que l'on prévenait les pompiers.

Ceux-ci arrivèrent aussitôt avec un départ complet. Mais une seule pompe mise en batterie suffit pour noyer le foyer et au bout de quelques minutes tout danger avait disparu.

Les pertes sont insignifiantes.

DEPOT SUSPECT. — Il y a une quinzaine de jours, une jeune fille se présentait chez Mme veuve Douai, débitante au coin de la Grand'Place et de la rue de Lille, et lui demandait de vouloir bien garder pendant quelques heures un panier qu'elle avait au bras.

Mme Douez accepta, mais les jours se passant sans qu'elle vît revenir la jeune fille, elle se décida à porter au commissariat de police le panier, qui contenait du linge et des vêtements.

Est-ce par oubli ? Est-ce pour se débarrasser d'un lardeau compromettant que l'inconnue a laissé ce panier chez Mme Douez, c'est ce que M. Thomas cherche à tirer au clair.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Pieters Suzanne, rue de la Bataille.

Décès. — *Michel Dolomie*, 4 mois, rue de la Bataille, 123. — Degand Françoise, 16 mois, rue d'Arras.

LIEVIN

Les funérailles de M. Defernez

Les funérailles de M. Edouard Defernez, ancien maire de Liévin, qui auront lieu ce matin, lundi, à onze heures et demie, seront officielles.

Le conseil municipal, la musique, la compagnie des sapeurs-pompiers, la délégation cantonale, les membres du corps enseignant, les fonctionnaires de la ville, sont convoqués à 11 heures, à la mairie, pour se rendre en corps à la maison mortuaire. Des délégations des élèves des écoles, de la mutualité scolaire et de diverses sociétés assisteront également au convoi.

PUBLICATION DE ROLE. — Le rôle supplémentaire de la contribution des taxes de *main-morte est actuellement entre les mains* du percepteur chargé d'en faire le recouvrement. Le délai pour les réclamations a commencé hier.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Désiré Naches, cité du 3 de Liévin, 288. — Victoire Bourez, rue d'Aix, 6. — Zéphir Lebalette, rue Michelet, 4.

Décès. — Elisa Barbieux, 3 mois et demi, cité du 11, 11e coron, 222.

BILLY-MONTIGNY

L'homme au révolver

Un habitant de la cité du 10, Jules Debret, était sorti de chez lui pour aller chercher de l'eau, lorsqu'il rencontra un nommé Clovis Grosdemange, avec lequel il se prit de querelle. Au bruit de la dispute, Mme Debret accourut, non sans s'être armée d'un tisonnier qu'elle brandissait d'un air menaçant.

En voyant arriver ce renfort à son adversaire, Grosdemange tira un revolver de sa poche et le braqua sur la dame Debret en lui disant : « Si tu approches, je te brûle la figure. »

Devant des arguments aussi décisifs, les époux Debret ne jugèrent pas utile d'insister. Ils se replièrent en bon ordre, et quand l'homme au revolver eut disparu à l'horizon ils coururent chercher les gendarmes.

Ceux-ci ont ouvert une enquête et interrogé Grosdemange, qui a déclaré que son revolver n'était pas chargé. Il n'en a pas moins fait l'objet d'un procès-verbal pour menaces de mort et pour port d'arme prohibée.

EN FAMILLE. — Il y a deux jours, les gendarmes recevaient la visite d'une jeune personne de 19 ans, Germaine Legrand, qui leur déclara qu'ayant rencontré son père, celui-ci lui avait administré une raclée et qu'elle portait plainte contre lui. Les gendarmes firent une enquête, de laquelle il résulte que les choses ne se sont pas passées tout à fait de cette façon.

Germaine Legrand a bien rencontré son père, qui l'a depuis longtemps flanquée à la porte de chez lui ; mais c'est elle, au contraire, qui s'est jetée sur lui en l'injuriant copieusement, et c'est pour se débarrasser d'elle que Legrand l'a bousculée quelque peu.

LEFOREST

DELIT DE CHASSE. — Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie à Ignace D... et Alexandre C..., qui ont, sans permis de chasse, abattu à coups de fusil des poules d'eau qui se trouvaient dans un fossé entourant la propriété de M.